

LISTE DU CANADA

Numéro	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
87.01	Tracteurs (à l'exclusion des chariots-tracteurs du n° 87.09.		
8701.10	-Motoculteurs		
8701.10.10	---Actionnés par un moteur à combustion interne	En fr.	D
8701.10.90	---Autres	9.2%	C
8701.20.00	-Tracteurs routiers pour semi-remorques	9.2%	C
8701.30	-Tracteurs à chenilles		
8701.30.10	---Actionnés par un moteur à combustion interne	En fr.	D
8701.30.90	---Autres	9.2%	C
8701.90	-Autres		
	---Actionnés par un moteur à combustion interne:		
8701.90.11	----Des types pour machines à débarder	8%	C
8701.90.19	----Autres	En fr.	D
8701.90.90	---Autres	9.2%	C
87.02	Véhicules automobiles pour le transport en commun des personnes.		
8702.10.00	-A moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) ..	9.2%	C
8702.90.00	-Autres	9.2%	C
87.03	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes (autres que ceux du n° 87.02), y compris les voitures du type «break» et les voitures de course.		
8703.10	-Véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige; véhicules spéciaux pour le transport de personnes sur les terrains de golf et véhicules similaires		
8703.10.10	---Véhicules récréatifs ou sportifs conçus spécifiquement pour voyager sur la neige	En fr.	D
8703.10.90	---Autres	9.2%	C
	-Autres véhicules, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles :		
8703.21.00	--D'une cylindrée n'excédant pas 1.000 cm ³	9.2%	C
8703.21.10	---Véhicules tous terrains non amphibies d'un poids inférieur à 500 livres, comptant moins de six roues et conçus pour ne transporter qu'un seul passager.....	9.2%	A
8703.22.00	--D'une cylindrée excédant 1.000 cm ³ mais n'excédant pas 1.500 cm ³	9.2%	C